

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon la Norme US 29 CFR 1910.1200 et la LPD du Canada

GLB STABILIZED CHLORINATING PUCKS

Version 1.2

Date de révision 2019.03.29

Date d'impression 2019.12.03

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : GLB STABILIZED CHLORINATING PUCKS
Synonymes : Trichloroisocyanuric Acid, TCCA, Trichlor
PMRA No. d'enregistrement : 29459, 29847, 30171

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Arch Chemicals, Inc.
1200 Bluegrass Lakes Parkway
Alpharetta, GA
30004
États-Unis d'Amérique (USA)

Adresse e-mail : sds@lonza.com
Numéro d'appel d'urgence : En cas d'urgence, appelez CHEMTREC aux États-Unis au +1-800-424-9300, CHEMTREC MONDE au +1-703-527-3887.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour le traitement de l'eau

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Matières solides comburantes : Catégorie 2
Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 3
Irritation cutanée : Catégorie 2
Lésions oculaires graves : Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H331 Toxique par inhalation.

GLB STABILIZED CHLORINATING PUCKS

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

- Prévention:**
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.
 P221 Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
 P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Intervention:**
 P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
 P304 + P340 + P311 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
- Stockage:**
 P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 Garder sous clef.
- Elimination:**
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Substance

Composants dangereux

Nom Chimique / Synonymes	No.-CAS	Concentration (% w/w)
--------------------------	---------	-----------------------

GLB STABILIZED CHLORINATING PUCKS

1,3,5-Trichloro-1,3,5-triazinane-2,4,6-trione	87-90-1	96 - 100
---	---------	----------

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions sur les soins médicaux à administrer. Pour des soins médicaux d'urgence 24 heures sur 24, communiquer avec le réseau de mesures d'urgence Arch Chemical au 1 800 654-6911. Se munir du contenant ou de l'étiquette du produit avant d'appeler le centre antipoison ou le médecin ou pour se rendre à l'hôpital.
- En cas d'inhalation : EN CAS D'INHALATION : amener la victime à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions plus détaillées sur les soins à administrer.
- En cas de contact avec la peau : SUR LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions sur les soins à administrer.
- En cas de contact avec les yeux : DANS LES YEUX : maintenir les paupières ouvertes et rincer lentement et doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer après cinq minutes de rinçage, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions sur les soins à administrer.
- En cas d'ingestion : SI AVALÉ : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des instructions sur les soins à administrer. Si la personne peut avaler, lui faire boire à petites gorgées un verre d'eau. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'en avoir reçu la directive d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun(e) à notre connaissance.
- Avis aux médecins : Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation du lavage gastrique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Eau uniquement.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pendant un incendie, des gaz irritants et hautement toxiques risquent de se dégager suite à une décomposition thermique ou combustion. Les récipients fermés peuvent exploser (en raison de l'accumulation de pression de vapeur) lorsqu'ils sont exposés à une

GLB STABILIZED CHLORINATING PUCKS

- chaleur extrême.
- Information supplémentaire : Utiliser de l'eau pour refroidir les conteneurs exposés au feu. En cas d'incendies limités, utiliser de l'eau vaporisée ou en brouillard. Sur des incendies importants, utiliser de l'eau en abondance ou en nappes de brouillard. Il faudra peut-être utiliser des quantités d'eau aptes à inonder pour pouvoir l'éteindre.
Pour éteindre un incendie, ne pas utiliser de produits secs contenant des composés d'ammonium.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Pour les interventions en cas de déversement massif (100 livres ou davantage) ou d'exposition à la poussière ou à un gaz en décomposition, utiliser un masque complet à alimentation d'air à pression positive ou un appareil respiratoire autonome (APRA), des gants de protection contre les produits chimiques, une combinaison et des bottes. En cas d'incendie, utiliser cet équipement de protection individuelle parallèlement au matériel anti-incendie d'usage.
Parmi les matériaux compatibles pour faire face à ce produit : le Néoprène.
Les consignes de protection doivent également tenir compte des recommandations suivantes : Si ce produit est humide ou mouillé ou s'il est contaminé dans un contenant, il peut engendrer la formation de gaz de trichlorure d'azote et créer ainsi les conditions susceptibles de produire une explosion. **POUR TOUT ACCIDENT EN COURS DE TRANSPORT, APPELER CHEMTREC AU 800-424-9300**
Des concentrations atmosphériques dangereuses peuvent être présentes à l'endroit du déversement et immédiatement sous le vent.
Si le produit déversé est toujours à l'état sec, ne pas utiliser d'eau directement sur ce produit car cela peut engendrer la production de gaz. Si le produit est mouillé, contacter 1-800-654-6911 pour des renseignements sur les procédures appropriées de neutralisation de ce produit.
Éliminer les résidus de déversement conformément aux directives de la section 13, Méthodes d'élimination des déchets. Ce produit peut être neutralisé aux fins d'élimination ; il est impératif d'appeler Arch Chemicals au 1-423-336-4970 avant d'entreprendre une telle opération.
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la formation de poussière.
-

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

GLB STABILIZED CHLORINATING PUCKS

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Si le produit entre en contact avec la peau ou les yeux, rincer à l'eau. Éviter d'inhaler la poussière ou le brouillard.
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un endroit frais, à l'abri de l'humidité et bien ventilé, à l'écart de sources d'ignition ou autres conditions et produits chimiques incompatibles. Conserver le(s) récipient(s) fermé(s). Éviter de faire de la poussière.
- Matières à éviter : Voir la section 10, " Matériaux incompatibles ".
-

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

- Mesures d'ordre technique** : Un système d'échappement local ou d'autres méthodes de contrôle technique sont normalement requis lors de la manipulation ou de l'utilisation de ce produit afin de maintenir le niveau d'exposition aux particules en suspension dans l'air au-dessous de la concentration maximale (Threshold Limit Value, TLV), la limite d'exposition permise (Permissible Exposure Limit, PEL) ou d'autres limites d'exposition recommandées.

Équipement de protection individuelle

Protection des mains

- Remarques : Porter des gants imperméables pour éviter tout contact avec la peau. Il est conseillé de porter une combinaison étanche au cas où une grande partie du corps pourrait se trouver exposée au produit.
- Protection des yeux : Porter des lunettes de chimistes.
- Protection de la peau et du corps : Nitrile
Caoutchouc Naturel
Néoprène (Ce qui comprend gants, bottes tablier, combinaison)
- Mesures de protection : Une douche oculaire et une douche de sécurité doivent être disponibles sur le lieu de travail.
-

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : comprimé
- Couleur : blanc
- Odeur : Forte odeur, apparentée à celle du chlore, odeur d'eau de

GLB STABILIZED CHLORINATING PUCKS

	javel
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: 2.7 - 3.2
Point de fusion/point de congélation	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Le produit n'est pas connu comme étant inflammable, combustible ou pyrophorique.
Inflammabilité (liquides)	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité relative	: > 1 (68 °F / 20 °C)
Hydrosolubilité	: 12 g/l (77 °F / 25 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Température de décomposition	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Comburant
Poids moléculaire	: 232.41 g/mol

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Possibilité de réactions dangereuses	: Catégorie de comburant de la NFPA : répond aux critères d'un comburant de catégorie 1 de la NFPA. Peut être instable aux températures dépassant de 225EC (437EF) N'est pas sensible aux chocs mécaniques. N'est pas sensible aux décharges statiques. Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.
Conditions à éviter	: Étincelles, flammes nues, autres sources d'ignition et températures élevées.

GLB STABILIZED CHLORINATING PUCKS

Le contact avec de petites quantités d'eau peut entraîner une réaction exothermique et libérer des vapeurs toxiques. Éviter l'humidification du produit ou de le mouiller même légèrement (peut entraîner la transformation du produit en trichlorure d'azote).
Peut être instable aux températures dépassant de 225EC (437EF)

Matières incompatibles	: Matières organiques Huiles graisse sciure Agents réducteurs composés contenant de l'azote Comburant Acides Bases Extincteurs à sec contenant des composés d'ammoniaque.
Produits de décomposition dangereux	: Trichlorure d'azote Chlore oxydes nitreux cyanates Dioxyde de carbone (CO ₂)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation, contact de la peau, ingestion, contact des yeux

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 490 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): approximativement 0.54 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Remarques: (Nez Seulement)

CL50 (Rat): approximativement 2.16 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Remarques: (Nez Seulement)

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Remarques: LA MATIÈRE SÈCHE CAUSE UNE IRRITATION CUTANÉE D'INTENSITÉ MOYENNE. LA MATIÈRE MOUILLÉE CAUSE DES BRÛLURES CUTANÉES.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Résultat: Corrosif pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Remarques: Sensibilisant cutané négatif, cobaye - méthode de Buehler

GLB STABILIZED CHLORINATING PUCKS

Cancérogénicité

IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérigènes réglementés.

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérigènes réglementés.

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

ACGIH

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.32 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.30 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0.21 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les organismes terrestres : LC50 alimentaire (Anas platyrhynchos (canard colvert)): > 10,000 ppm
Durée d'exposition: 8 jr

DL à 50% par voie orale (Anas platyrhynchos (canard colvert)): 1,600 mg/kg

LC50 alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 7,422 ppm
Durée d'exposition: 8 jr

Persistence et dégradabilité

donnée non disponible

GLB STABILIZED CHLORINATING PUCKS

Potentiel de bioaccumulation**Composants:****1,3,5-Trichloro-1,3,5-triazinane-2,4,6-trione:**

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log Pow: 0.94
Méthode: Méthode de calcul

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

Autres effets néfastes

Potentiel de destruction de l'ozone : Réglementation: US. EPA Clean Air Act (CAA) Section 602
Substances appauvrissant l'ozone (40 CFR 82, Subpt. A, App
A & B)
Remarques: Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec
ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S.
Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémen-
taire : Hautement toxique pour les poissons et autres organismes
aquatiques.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Si ce produit devient un déchet, il correspond aux critères de
produit dangereux tels qu'ils sont définis par la norme 40 CFR
261 et il porte le numéro de déchet dangereux suivant délivré
par EPA : D001.
Si ce produit devient un déchet, il correspond aux critères de
produit dangereux et il est soumis aux restrictions de mise en
décharge selon la norme 40 CFR 268 et doit être manipulé en
fonction de ces restrictions.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**DOT**

Numéro ONU : 2468
**Nom d'expédition des Nations
unies** : Trichloroisocyanuric acid, dry
**Classe(s) de danger pour le trans-
port** : 5.1
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 5.1
Numéro de Code du Plan d'Urgence : 140
Dangers pour l'environnement : oui

GLB STABILIZED CHLORINATING PUCKS

TDG

Numéro ONU : 2468
Nom d'expédition des Nations unies : ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE SEC
Classe(s) de danger pour le transport : 5.1
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 5.1
Dangers pour l'environnement : oui

IATA

Numéro ONU : 2468
Nom d'expédition des Nations unies : Trichloroisocyanuric acid, dry
Classe(s) de danger pour le transport : 5.1
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 5.1
Dangers pour l'environnement : non

IMDG

Numéro ONU : 2468
Nom d'expédition des Nations unies : Trichloroisocyanuric acid, dry
Classe(s) de danger pour le transport : 5.1
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 5.1
No EMS Numéro 1 : F-A
No EMS Numéro 2 : S-Q
Dangers pour l'environnement : Polluant marin: oui

ADR

Numéro ONU : 2468
Nom d'expédition des Nations unies : ACIDE TRICHLORO-ISOCYANURIQUE SEC
Classe(s) de danger pour le transport : 5.1
Groupe d'emballage : II
Code de classification : O2
Numéro d'identification du danger : 50
Etiquettes : 5.1
Dangers pour l'environnement : oui

GLB STABILIZED CHLORINATING PUCKS

RID

Numéro ONU : 2468
Nom d'expédition des Nations unies : ACIDE TRICHLORO-ISOCYANURIQUE SEC
Classe(s) de danger pour le transport : 5.1
Groupe d'emballage : II
Code de classification : O2
Numéro d'identification du danger : 50
Étiquettes : 5.1
Dangers pour l'environnement : oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit est un pesticide enregistré par l'Agence de Régulation de la Lutte Antiparasitaire de Santé Canada, et il est soumis à certaines normes d'étiquetage. Lisez l'étiquette approuvée, autorisée par la Loi sur les Produits Antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit pesticide.

PMRA No. d'enregistrement : 29459, 29847, 30171
 Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : ATTENTION!
 Mentions de danger : Corrosif. Provoque des brûlures de la peau.
 Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles.
 Peut être mortel en cas d'ingestion.
 Irritant pour le nez et la gorge.
 Ce pesticide est toxique pour les poissons.

EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]

CERCLA Quantité à reporter

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans CERCLA.

SARA 304 Substances Extrêmement Dangereuses Quantité à reporter

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

SARA 311/312 Dangers

Voir au dessus: SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS- Classification SGH

GLB STABILIZED CHLORINATING PUCKS

SARA 313

Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCMII Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Ce produit ne contient aucune dérogation COV (Composés Organiques Volatils) listée à la section 450 de la loi américaine sur la qualité de l'air (U.S. Clean Air Act).

Clean Water Act [Loi US sur les Eaux]

Ce Produit ne contient aucune Substance Dangereuse listée dans la U.S. CleanWater Act, Section 311, Table 117.3.

Ce Produit ne contient aucune Substance Dangereuse listée dans la U.S. CleanWater Act, Section 311, Table 116.4A.

Ce produit ne contient pas les polluants toxiques suivants, énumérés selon la Section 307 de l'US Clean Water Act

Réglementations USA

Massachusetts Right To Know

Composants	No.-CAS
1,3,5-Trichloro-1,3,5-triazinane-2,4,6-trione	87-90-1

Pennsylvania Right To Know

Composants	No.-CAS
1,3,5-Trichloro-1,3,5-triazinane-2,4,6-trione	87-90-1

New Jersey Right To Know

Composants	No.-CAS
1,3,5-Trichloro-1,3,5-triazinane-2,4,6-trione	87-90-1

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucune substance chimique, dont l'Etat de Californie ait connaissance, qui puisse provoquer le cancer, des malformations congénitales, ou tout autre dommage lié à la reproduction.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Ce produit chimique est réservé à l' exportation et n' est donc

GLB STABILIZED CHLORINATING PUCKS

pas soumis à la réglementation découlant de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (Toxic Substances Control Act, TSCA).

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet pour autres abréviations**

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

1

Date de révision : 2019.03.29

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

GLB STABILIZED CHLORINATING PUCKS

Format de la date : aaaa/mm/jj

US / FR